

2.2

NOUVELLE COULEUR PAR LE RÉPONDANT

(26-04-06)

Il est techniquement impossible de décrire précisément une main intéressante en une seule enchère. Et, s'il faut utiliser plusieurs tours d'enchères pour l'exprimer, il y a des risques réels que partenaire ne retourne pas la parole dans l'éventualité où il détiendrait une main banale.

Il existe un principe simple et très efficace pour éviter au répondant la tentation de *tout dire* en une seule enchère au cas où l'ouvreur s'abstiendrait de redéclarer. Cette tactique est toute simple et reconnue universellement, c'est l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR* par le répondant.

PRINCIPE 2.2:1 L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE COULEUR PAR LE RÉPONDANT

La déclaration par le répondant d'une *NOUVELLE COULEUR* au niveau 1 ou au niveau 2 sans saut lors de sa première annonce est IMPÉRATIVE POUR UN tour.

Quand cette condition est présente, l'ouvreur doit alors obligatoirement redéclarer **en l'absence d'intervention** adverse dans le but de retourner la parole au répondant pour éviter un arrêt inopiné des enchères provoqué par une troisième *Passé* par l'opposant à sa gauche.

La réponse d'une *NOUVELLE COULEUR* au **niveau 1** ou au **niveau 2 sans saut** est une description affirmant des exigences minimales et spécifiques.

Le Principe qui suit est le point de départ des communications du bridge; sa compréhension est essentielle pour l'élaboration d'un langage basé sur la logique.

2.2 -19

Chapitre 2 : Réponse et redéclarations après Ouverture au niveau 1 à la couleur
par Gérald Néron, Granby, Québec, Canada

**PRINCIPE: 2.2:2 RÈGLES DE BASE DU RÉPONDANT POUR ANNONCER
UNE NOUVELLE COULEUR**

A) Au NIVEAU 1, le répondant qui veut déclarer une nouvelle couleur doit posséder au minimum :

- 4 cartes et 6 HL pour répondre « 1 Coeur » ou « 1 Pique »;
- 5 cartes et 6 HL pour répondre « 1 Carreau » et L'ABSENCE DE SUITE QUATRIÈME valables dans les MAJEURES*.

* Cette règle est plus précise que la norme de base mais cela permet de mieux démarrer les communications; sinon il y a une *ambiguïté pernicieuse* dès le départ.

B) Au NIVEAU 2, le répondant qui veut déclarer sans saut une nouvelle couleur doit posséder au minimum :

- 5 cartes et 11 HL pour répondre 2 Coeurs ou 2 Piques;
- 4 cartes et 11 HL pour répondre 2 Trèfles ou 2 Carreaux;
(exceptionnellement 3 cartes peuvent suffire)

C) Le répondant qui possède deux couleurs annonçables au NIVEAU 1 doit donc DONNER PRIORITÉ À LA MAJEURE QUATRIÈME si valable par rapport à une mineure cinquième Carreau quelque soit la force de sa main.

En termes clairs, la réponse 1 Carreau* survient toujours et uniquement après l'Ouverture à 1 Trèfle du partenaire et NIE la possession de 4 cartes valables à Coeur ou à Pique.

Mais qu'arrive-t'il si le répondant a **un choix de couleurs** comme, par exemple, 4 cartes de Coeur et 5 cartes de Carreau, ou 2 couleurs Majeures de longueur différente ?

2.2 -20

2.2 Nouvelle couleur par le répondant
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le **TABLEAU 2.2:1** expose la synthèse des **CHOIX** à faire lorsqu'il y a plus d'une couleur apte à être annoncée par le répondant au **premier** et au **deuxième tour**. Les explications sont exposées dans les Principes qui suivent.

**TABLEAU 2.2:1 PRIORITÉ ENTRE DEUX COULEURS DÉCLARABLES PAR LE RÉPONDANT
 AU PREMIER ET AU DEUXIÈME TOUR DES ENCHÈRES**

Pt (HL)	4 c. à Co/Pi et 5 c. à Carreau	4 c. à Cœur et 4 c. à Pique	5 c. à Cœur et 4 c. à Tr ou 4 c. à Ca	5 c. à Pique et Pique	4 c. à Cœur et 5 c. à Pique	5 c. à Cœur et 4 c. à Pique	5 c. à Cœur et 5 c. à Pique	5 c. à Carreau et 5 c. à Co ou Pi	5 c. à Carreau 4 c. à Pique
main mini- male (6-10)	Première déclaration du répondant								
	1 Co/Pi	1 Co	1 Co	1 Pi	1 Co	1 Co	1 Co	1 Co/1 Pi	1 Pi
	la redéclaration du répondant								
	Il ne faut jamais annoncer une nouvelle couleur, il faut déclarer: 1 SA								
main inter- mé- diaire (11-12)	Première déclaration du répondant								
	1Co/Pi	1 Co ou 1 Pi	1 Co	1 Pi	1 Pi	1 Co	1 Co ou 1 Pi	1 Co/1 Pi	1 Pi
	la redéclaration du répondant								
	2 SA	2 SA	2 Co	2 Pi	2 Pi	2 Co	Répète la Maj.	Répète la Maj.	2 SA
main maxi- male ou forte (13 et plus)	Première déclaration du répondant								
	2 Ca	1 Co ou 1 Pi	1 Co	1 Pi	1 Pi	1 Co	1 Co	1 Co ou 1 Pi	2 Ca
	la redéclaration du répondant								
	2 Co/ 2 Pi	annoncer la deuxième nouvelle couleur			2 Co	2 Pi	2 Pi, 2Ca, 2 Pi		

2.2 Nouvelle couleur par le répondant
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cette synthèse peut paraître limitative au plan descriptif mais ce n'est pas comme ça qu'il faut envisager les communications de bridge. Ce qui est limitatif, c'est l'échelle des enchères. Et c'est tant mieux !

Sans ce ***goulot d'étranglement***, le bridge perdrait tout son intérêt et sa compétitivité. Bref, une absence réelle de contrainte ou trop de contrainte transformerait le bridge en un simple passe-temps et en jeu de hasard. Par contre, avec ce goulot d'étranglement, si l'on s'autorise une trop grande *latitude* dans la signification d'une annonce, cela fait en sorte qu'il devient nécessaire de reparler plus souvent pour compléter et préciser l'information. Ce qui alors augment indûment le niveau des enchères et les contrats gagés. D'où la nécessité d'établir des règles de grammaire précises pour donner un sens descriptif aux enchères tout en limitant un surpassement.

La création d'un LANGAGE ÉLABORÉ des enchères est tout à fait **légal** mais demeure très difficile à développer à cause de l'espace limité pour les communications.

Pour y arriver, il est donc important d'établir précisément un ensemble de principes de base à partir desquels il sera possible de bâtir une structure pouvant supporter plusieurs milliers de significations.

**PRINCIPE: 2.2:2 RÉPÉTITION AU NIVEAU 2 DE LA NOUVELLE COULEUR
DU RÉPONDANT**

D) Le répondant qui répète sa nouvelle couleur au niveau 2 décrit une main de catégorie intermédiaire (11 à 12 HL), ou au moins 9 points non perdants, et une carte supplémentaire dans la couleur annoncée.

Cependant, la pointage peut être légèrement moindre en présence d'intervention adverse ou si l'ouvreur a annoncé une main maximale.

Cette règle interdit donc au répondant de répéter ***librement*** sa couleur avec une MAIN FAIBLE INFÉRIEURE (6 à 8 HL) **même s'il possède un singleton ou une absence (chicane)**. Cela peut surprendre mais il faut s'astreindre à cette précision pour donner un sens aux enchères que l'on fait.

2.2 -22

2.2 Nouvelle couleur par le répondant
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

**PRINCIPE: 2.2:2 ANNONCE D'UNE DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR
AU NIVEAU 2 PAR LE RÉPONDANT**

E) Le répondant qui déclare une *deuxième nouvelle couleur* décrit OBLIGATOIREMENT une main au moins maximale, donc 13 points et plus, et garantit de ce fait la manche; il s'agit donc d'une enchère IMPÉRATIVE POUR LA MANCHE.

COROLLAIRE: C'est pourquoi, avec une main maximale, l'on doit nommer la plus belle couleur en premier si la deuxième couleur est de faible qualité; sinon on les annonce dans l'ordre de leur cherté.

IMP. Ce dernier point de Principe provient de l'expérience de grands joueurs de bridge que j'ai rencontrés. Ainsi, au troisième tour, **la répétition de la *deuxième couleur* affirmera que les deux nouvelles couleurs contiennent chacune une carte supplémentaire** (main bicolore). Et la répétition de la première nouvelle couleur au troisième tour affirmera spécifiquement que la première couleur est vraiment supérieure à la deuxième.

Ce Principe se doit d'être considéré comme une règle fondamentale. C'est pourquoi il constitue le premier sujet du CHAPITRE 3 (Voir **thème 3.1.1**).

PRINCIPE: 2.2:2 CHOISIR EN FONCTION DE LA CATÉGORIE DE LA MAIN

F) Dans le prolongement logique des Principes venant d'être énoncés, si le RÉPONDANT détient deux couleurs annonçables pour l'annonce d'une NOUVELLE COULEUR, son choix doit se faire en fonction de la CATÉGORIE de sa main, ainsi :

⇒ **avec une main MINIMALE, il faut penser «NE PAS BLOQUER LES ENCHÈRES» et donner priorité à la Majeure la moins chère au premier tour et redéclarer 1 SA, au deuxième tour, si aucun fit n'est trouvé.**

2.2 -23

2.2 Nouvelle couleur par le répondant
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- ⇒ **avec une main INTERMÉDIAIRE, il faut penser «RÉPÉTER LA COULEUR MAJEURE CINQUIÈME»; on donne la priorité à une Majeure cinquième par rapport au Carreau ou à une Majeure quatrième; ou la priorité à la plus belle couleur s'il y a deux Majeures cinquièmes.**
- ⇒ **avec une main MAXIMALE, tout en suivant les règles de base au premier tour pour l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 1 ou 2 sans saut, il faut penser annoncer « ANNONCER D'ABORD LA SUITE PLUS BELLE SINON LA MOINS CHÈRE SI LES COULEURS ONT LA MÊME VALEUR » et annoncer une DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR au deuxième tour.**

ON NE DOIT PAS RÉPÉTER AU NIVEAU 2 UNE MAJEURE MAIS BIEN ANNONCER UNE DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR MÊME SI CELA DOIT ÊTRE UNE MAJEURE À 4 CARTES OU UNE MINEURE À 3 CARTES.

En effet, lorsque le répondant détient une main maximale du type **5-4-3-1** ou **4-4-3-2** avec deux suites Majeures dont une Majeure est quatrième et très faible, il faut parfois faire un pieux mensonge en annonçant comme *deuxième nouvelle couleur* la suite troisième en **mineure** si cette dernière contient des Honneurs. Les raisons pour cela proviennent du rationnel que les couleurs Majeures sont plus importantes et qu'il faut alors protéger leur CRÉDIBILITÉ en évitant d'en faire une mauvaise description.

SECTION PRATIQUE 2.2

Ex. 2.2:1 Que répondez-vous après une ouverture à 1 Trèfle pour chacune des mains suivantes?

	1	2	3	4	
	1 Tr	Passe	?		
a)	R 9 6 D 7 5 A V 7 4 3 A 2	b)	R 9 6 3 10 7 5 D V 7 4 3 2	c)	R 9 6 3 D 7 5 D V 7 4 3 A

RÉPONSES:

- a)** Il faut évidemment déclarer le Carreau qui est la seule couleur annonçable; la réponse doit se situer au niveau 1 malgré le pointage maximum (15 HL) de cette main, donc **1 Carreau**. Cette description *de départ* affirme de surcroît à votre partenaire que vous ne possédez pas de suite Majeure quatrième (V. **Pr. 2.2:2C**).
- b)** La main contient 7 points et son pointage la classe dans la catégorie minimale du répondant. Elle contient deux couleurs annonçables mais comme il ne peut y avoir qu'une seule NOUVELLE COULEUR pouvant être annoncée, il faut prioriser la Majeure, donc **1 Pique**. C'est logique ! Le système Standard propose pourtant de déclarer *1 CARREAU* afin de laisser la possibilité à l'ouvreur de déclarer *1 Coeur*; c'est gentil mais inutile car il est techniquement certain que l'ouvreur ne peut détenir plus de 4 cartes dans une Majeure après une ouverture en mineure. Le **Principe 2.2:2C** a le double avantage de donner une description plus rapide qui cause une **certaine obstruction** (*cela empêche les défenseurs d'annoncer à 1 Coeur*) et **évite de dévoiler le jeu de l'ouvreur** (*en cas de possession d'une suite quatrième à Coeur*) tout en rendant l'enchère 1 Carreau plus précise «*pas de suite quatrième en Majeure*».

2.2 Nouvelle couleur par le répondant
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) Le répondant a une main maximale, mais il faut d'abord annoncer **1 Pique** puis, au deuxième tour, il sera possible d'annoncer le Carreau. Comme la main est maximale, il sera possible pour le répondant de continuer les enchères au troisième tour afin de préciser davantage la longueur des suites décrites (V. **Pr. 2.2:2E**).

Ex. 2.2:2 Que répondez-vous après une ouverture à 1 Trèfle pour chacune des mains suivantes?

	1	2	3	4			
	1 Tr	Passe	?				
a)	D 9 6 4 A D D V 7 4 3 9 2	b)	R 9 6 3 2 V 10 7 5 2 D V 3	c)	R D 9 6 2 D 8 7 5 3 2 D V	d)	R V 6 3 2 D 7 D V 7 4 3 D

RÉPONSES:

- a) Il y a 12 points HL; en situation de réponse, il faut toujours prioriser la description des Majeures (V. Corollaire du **Pr. 2.2:2C**). Le répondant doit annoncer **1 Pique** comme *NOUVELLE COULEUR* et, éventuellement, redéclarer à 2 SA au tour suivant pour décrire le pointage et passer de ce fait sous silence le Carreau en l'absence de compétition. Il ne faut surtout pas annoncer une deuxième nouvelle couleur au risque de voir les enchères s'emballer ou perdre confiance ultérieurement.
- b) Il y a 7 PH et un point de longueur à Pique; la main est minimale et il est *inutile de bloquer les enchères*, il faut répondre **1 Coeur**. Il ne faut pas outre mesure se laisser influencer par la puissance de la couleur à annoncer si cela doit se faire au détriment des règles de déclarations, cependant on pourrait annoncer *1 Pique* si la couleur à Coeur aurait été encore plus faible.

2.2 Nouvelle couleur par le répondant
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) Il y a 10 PH et 1 PL, la main est intermédiaire semi-balancée. Suivant le **Pr. 2.2:2D** et **F**), il faut répondre **1 Pique** et redéclarer éventuellement à 2 Piques.
- d) Il y a 11 PH et 2 PL; n'oubliez jamais, à de rares exceptions près, que l'ÉVALUATION de la main doit tenir compte de tous les points Honneur-Longueur, ce qui veut dire qu' **il ne faut pas enlever les points perdants**. Il faut d'abord déclarer **1 Pique**, et non 1 Carreau car cela infirmerait la possession d'une quelconque suite Majeure quatrième (V. **Pr. 2.2:2C**). Comme la main est maximale, il est permis d'annoncer une *deuxième nouvelle couleur*, ainsi, il sera possible de **redéclarer 2 CARREAUX**. Plusieurs vont rétorquer que cette manière de procéder décrit incomplètement ce type de main mais c'est le contraire. En effet, grâce au principe **2.2:2** et ses sous-principes, il est clair que le *SENS DIRECTIONNEL* de cette description est à **FAIBLE RÉOLUTION**, c'est-à-dire que **la description du jeu combiné n'est pas terminée** (Voir plus loin).

Ainsi, pour la main **d**), c'est au troisième tour d'enchères que le répondant pourra préciser, suivant les annonces de l'ouvreur ou des défenseurs, quelle est sa **distribution efficace**. Cette exemple illustre pourquoi le répondant doit respecter scrupuleusement la description de son pointage par les enchères. Si le répondant avait possédé entre 11-12 points, sa réponse eut été encore 1 Pique mais sa redéclaration aurait alors été à 2 Piques.

Ce concept de **RÉSOLUTION D'UNE ENCHÈRE** élimine le besoin de statuer de façon arbitraire qui est le *capitaine*. De plus, ce concept s'avère encore plus utile que la notion de capitaine lorsqu'il y a compétition des enchères, et ce, pour les deux équipes. Ce concept est explicité au point **2.5.3** en rapport avec la notion (désuète) de *capitaine* !

Voici, en guise d'introduction, le Principe général de cette notion plus moderne et beaucoup plus dynamique.

2.2 -27

PRINCIPE 2.2:3 LA RÉOLUTION D'UNE ENCHÈRE

C'est le **DEGRÉ D'INFORMATION GLOBALE** du message contenu dans une enchère donnée. Il relativise le *contenu descriptif* de l'enchère et donne un **SENS DIRECTIONNEL aux communications**.

Une **RÉSOLUTION ÉLEVÉE** signifie que l'enchère décrit complètement le potentiel contenu dans la main.

AINSI, LE JEU ANNONCÉ DE PART ET D'AUTRE NE PEUT PAS DONNER UN RÉSULTAT PLUS ÉLEVÉ QUE LE NIVEAU ANNONCÉ PAR L'ENCHÈRE EN COURS. LE PARTENAIRE DOIT ALORS DÉCLARER EXCLUSIVEMENT EN FONCTION DE SON JEU. **Cela équivaut à dire: “Le contenant est plein”.**

Une **RÉSOLUTION BASSE** affirme que l'enchère annoncée est **significativement supérieure au minimum décrit**.

AINSI, LE JEU ANNONCÉ DE PART ET D'AUTRE PEUT DONNER UN RÉSULTAT PLUS ÉLEVÉ QUE LE NIVEAU ANNONCÉ PAR L'ENCHÈRE EN COURS. LE PARTENAIRE EST ENCOURAGÉ À DÉCRIRE SON JEU. **Le contenant n'est pas plein”.**

Une enchère reconnue officiellement comme *impérative* est un bel exemple d'une résolution basse. Mais il existe plusieurs autres possibilités d'enchères à résolution basse qui ne sont pas impératives; particulièrement en défensive d'enchères.

Une **RÉSOLUTION MOYENNE** affirme que la main est **partiellement décrite et qu'elle correspond au moins à la signification minimale de l'enchère**.

AINSI, LE JEU ANNONCÉ DE PART ET D'AUTRE PEUT DÉPASSER ÉVENTUELLEMENT LE NIVEAU ANNONCÉ PAR L'ENCHÈRE EN COURS. LA DESCRIPTION EST **INFORMATIVE** ET RECOMMANDE AU PARTENAIRE DE DÉCLARER SEULEMENT SI SA MAIN EST VALABLE.

Cette notion sera reprise systématiquement à travers les différents exemples des 12 CHAPITRES.

Sachez, en outre, qu'il n'est plus question d'affirmer qu'une enchère faite au niveau de la manche *ferme les enchères* automatiquement.

2.2 Nouvelle couleur par le répondant
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 2.2:3 Que répondez-vous après une ouverture à 1 Trèfle pour chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent comme suit?

		1	2	3	4
		Passe	Passe	1 Tr	Passe
		?			
a)	D 9 6 A D 6 D V 7 4 3 9 2	b)	R 9 6 3 2 V 10 7 5 2 D V 3	c)	A R 9 6 2 10 8 7 5 2 D 10 9
		d)		V 9 7 6 3 D 7 D V 7 4 3 R	

RÉPONSES:

- a)** Il y a 11 PH et 1 PL avec une suite cinquième à Carreau; cette main ne justifiait effectivement pas une ouverture des enchères. Au deuxième tour, il devient possible de déclarer **1 Carreau** pour décrire spécifiquement, une couleur cinquième en mineure et aucune suite quatrième Majeure; au troisième tour, il sera éventuellement possible de redéclarer 2 SA pour préciser le pointage **intermédiaire** et la distribution balancée.
- b)** Il y a 7 PH et un point de longueur à Pique; la main est minimale et il est **inutile de bloquer les enchères**, il faut répondre **1 Coeur**. Le fait d'avoir *Passé en entrée de jeu* n'abolit pas les règles de déclaration du répondant.
- c)** Il y a 10 points, tous non perdants et il y a eu un *Passe* en entrée de jeu, il est permis de répondre la meilleure Majeure à **1 Pique**, puis de la redéclarer éventuellement à **2 Piques** pour signaler les cartes à Pique et le pointage intermédiaire (V. **Pr.2.2:2B**).

2.2 -29

2.2 Nouvelle couleur par le répondant
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- d) Il y a 9 PH et 2 PL, cette main possède une Dame et un Roi perdants, c'est relativement risqué mais il faut quand même considérer cette main comme appartenant à la catégorie intermédiaire. La suite cinquième à Pique se doit d'abord être annoncée selon le **Pr.2.2:2C**), donc **1 Pique**. Au tour suivant, il est permis de ne pas répéter au niveau car le *Passé* en entrée de jeu affirme solennellement que cette main ne peut posséder 13 points. La redéclaration devrait éventuellement se faire à 2 CARREAUX; ce qui décrira davantage cette main bicolore possédant au moins 4 cartes à Piques et assurément plus de 4 cartes à Carreaux vu que le pointage ne peut être maximum malgré l'annonce d'une deuxième nouvelle couleur par le répondant (V. **Pr.2.2:2E**).

Comme vous pouvez le constater, pour déterminer la RÉPONSE, c'est-à-dire la première annonce du répondant, il faut prendre en considération **la séquence des enchères**. Souvenez-vous toujours du principe général qui veut que la signification d'une enchère est intrinsèquement reliée à **l'ensemble des contextes des enchères** où elle survient.

La déclaration de plusieurs enchères donne une situation d'enchères qui va induire plusieurs contextes pour chaque déclaration; évidemment, un même contexte d'enchère peut se retrouver dans plusieurs situations.

Le point suivant va permettre d'avoir une meilleure vue d'ensemble du processus pour établir les différentes réponses et redéclarations possibles..
